

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2017_101

Séance du jeudi 13 avril 2017

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 06/04/2017

Présents : 20

L'an deux mille dix-sept et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 21

Pour : 21

Contre : 0

Secrétaire de

séance: Jean-Paul VELAY

Présents : Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés: Marie LION par Stephan MAURIN

Excusés:

Absents: Laurent ARBOUSSET, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Albert DOUCHY, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE

Objet: Frais de télécom du bâtiment de la mairie - DE_2017_101

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Mairie est titulaire du contrat de téléphonie et internet de tout le bâtiment de la mairie, y compris pour les locaux de la Communauté de Communes des Cévennes au mont Lozère. Soit un bureau et la MSAP.

Monsieur le Maire propose de partager le coût de ces services avec la Communauté de Communes au prorata suivant :

- 1/3 pour la Communauté de communes
- 2/3 pour la mairie

La commune paiera la totalité des factures et emmettra un titre en début d'année pour sa participation au titre de l'année précédente.

Dans la mesure où cette participation n'a pas été payée depuis de nombreuses années, monsieur le Maire propose que pour cette année 2017, la participation de la Communauté de Commune correspondant aux années 2015 et 2016 soit demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la participation de la Communauté de Communes au prorata d'1/3 des frais de télécommunication du bâtiment de la Mairie.
- Approuve le rappel de cette participation pour les années 2015 et 2016.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2017 048-200057594-20170413-DE_2017_101-DE

